

LES VISITES EN PRESENCE D'UN TIERS EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Module 1 : mise en place, comment penser le cadre légal et clinique ?

Formation INTER : dans nos locaux

2 jours / 14 heures

500 € / pers

Formation INTRA : dans vos locaux

2 jours / 14 heures

2 500 €

Le cadre légal pose un premier jalon sur l'exercice et les modalités de visites en présence d'un tiers dans la protection de l'enfance. Fort de ce cadre, les Conseils Départementaux garantissent la mise en œuvre des décisions judiciaires en proposant un référentiel. Certains, confient certaines prestations à des associations.

Comment alors mettre en place ces visites en présence d'un tiers au sein d'une structure ?

De la décision judiciaire ordonnant des visites, à la mise en œuvre : la formation vise à penser le cadre judiciaire et clinique pour garantir le maintien des liens familiaux, tout en prenant en considération le contexte institutionnel.

Public	Educateurs, travailleurs sociaux, cadres, psychologues, médiateurs familiaux, TISF... 12 personnes maximum par groupe
Pré requis	Aucun
Objectifs	- Se repérer dans la réglementation : juge des enfants, Conseil Départemental, intra institutionnel - Identifier les enjeux entre les différentes institutions concernées (mandants, financeurs, partenaires). - Discerner les différences entre VPT et Espaces Rencontres. - Dérouler les différentes étapes d'une mission de VPT. - Place du tiers - Accompagner parents et enfants lors de ces visites en ayant conscience pour les mineurs des enjeux à court, moyen et long terme.
Contenu	Jour 1 : Enjeux des VPT - Dispositif ultime de protection de l'enfance - Famille et séparation Jour 2 : Mettre en place les VPT - Cadre légal et institutionnel - La conduite de l'intervention : le lieu, la place du tiers, le lien avec les partenaires - Posture professionnelle
Méthode	- PowerPoint tout au long de l'intervention : apports théoriques, mises en lien théorie-pratique avec des exemples concrets - Partage avec les participants à partir de situations cliniques rencontrées dans leurs pratiques institutionnelles - Présentation et discussion collective à partir des principaux travaux sur la fratrie
Evaluations	En début de formation : • Relevé des attentes et besoins des participants Pendant la formation : • Tout au long de la formation, le formateur veille à ce que chacun des participants assimile les apports de la formation. A la fin de la formation : • A l'issue de la session de formation, le formateur remet un questionnaire anonyme aux participants afin d'évaluer : l'organisation, la pédagogie, le contenu, les apports et les points d'amélioration • Un bilan oral sera également réalisé afin de relever des pistes de travail, des ouvertures A l'issue de la formation, le formateur remet le support ppt aux participants.
Dates et lieu	Lundi 1er et mardi 2 mars 2027 – à définir

Qui est Marion Hottelart, formatrice en Protection de l'Enfance?

Psychologue clinicienne, elle exerce actuellement en institution dans le champ de la protection de l'enfance auprès des enfants, des adolescents et des familles dans le Gard. Elle a exercé plusieurs années à la Maison des Adolescents du Gard sur un dispositif d'accompagnement des professionnels et institutions concernées par les situations complexes d'adolescents.

Elle déploie également une pratique d'indépendante en cabinet libéral auprès des patients, des professionnels et institutions.

D'orientation psychanalytique, elle porte un intérêt à la clinique du lien. Elle a développé une pratique clinique spécifique autour des questions liées à la parentalité, la filiation et l'adoption. Formée à la psychanalyse familiale groupale et à la thérapie institutionnelle, elle propose d'ouvrir des espaces inter et intra institutionnels pour penser sa praxis et le travail social.



Concernant les visites en présence d'un tiers (VPT) :

Elle possède une solide expérience dans l'exercice des visites en présence d'un tiers : à l'EPE34 (association prestataire de l'ASE dans ce champ), expérimentation d'un protocole VPT pour l'ASE du Gard, exercice libéral puis montage d'un service de VPT dans une MECS.

Fortes de ces pratiques cliniques, elle a participé à la formation des professionnels dans ces institutions de l'Hérault, du Gard et de l'Aveyron (au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille).

**Contactez l'EPE30 pour concevoir votre projet
au 06 01 08 44 32 ou par mail à epe30coordination@gmail.com**

Epe30.fr

27 rue de Saint Gilles – 30000 Nîmes
Tél. **04 66 29 46 27** – Email : **epe30@club-internet.fr**

Association loi 1901 - association reconnue d'intérêt général - Siret : 389 109 752 00029 - Code NAF : 9499Z
Organisme de Formation certifié Qualiopi - Numéro de Déclaration d'Activité (NDA) : 91 30 02050 30